



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SÉANCE DU 18 AVRIL 2024**

Réf : CCAS24\_30

Effectif légal : 13

Effectif réel : 12

Présents : 9

Pouvoir : 0

Absents : 3

Date de la convocation : 11 avril 2024

**PRÉSENTS** : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN, Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille BARREAULT, Corinne JARASSIER, Vincent BAUDOUX, Didier RENAUD, Monique GIL.

**POUVOIR** : /

**ABSENTS** : Caroline DELPHIN, Bruno MASSONNEAU, Roselyne NAVEAU

## DÉLIBÉRATION N°30

**RAPPORTEUR** : Christian MICHAUD

**OBJET** : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – Résidence Autonomie

Il est rappelé aux membres du CCAS que les affectations de résultat du Budget Résidence Autonomie ont été votées en date du 21 mars 2024. Il est désormais nécessaire de les intégrer au budget primitif 2024.

Il est donc proposé aux membres du Centre Communal d'Action Sociale la décision modificative suivante :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

**Recettes de fonctionnement :**

c/002 « Excédent de fonctionnement reporté »: 193 178,56€

**Dépenses de fonctionnement :**

c/6588 « Autres »: 193 178,56€

### SECTION D'INVESTISSEMENT

**Dépenses d'investissement :**

c/2188 «Autres immobilisations corporelles » : 74 802,11€

**Recettes d'investissement :**

c/001 « Excédent d'investissement reporté »: 74 802,11€

Le budget primitif 2024 du budget Résidence Autonomie s'ajusterait de la manière suivante :

**Section de fonctionnement :**

Total Dépenses ..... 708 178,56 €

Total Recettes ..... 708 178,56 €

**Section d'investissement :**

Total Dépenses .....86 802,11 €

Total Recettes .....86 802,11 €

----

Après en avoir délibéré, le CCAS :

- approuve la décision modificative n°1 du budget Résidence Autonomie ;
- charge le Président de son application.

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le 23 AVR. 2024

